

## Le Burundi enclenche le processus de retrait de ses troupes de l'AMISOM

@rib News, 17/01/2017 – Source Xinhua La présidence burundaise vient d'ordonner au ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale (MRECI), Alain-Aimé Nyamitwe, d'enclencher le processus de retrait des troupes burundaises déployées en Somalie dans le cadre de la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM). Créée par le Conseil pour la Paix et la Sécurité de l'Union Africaine (CPS/UA) le 19 janvier 2007 avec l'aval de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à la suite de la guerre civile somalienne, l'AMISOM comptait, début 2016, 22.000 soldats ressortissants de quatre pays contributeurs africains, à savoir l'Ouganda (6000), le Burundi (5400), l'Éthiopie (4400) et le Kenya (3600), en charge de combattre le groupe terroriste somalien connu sous le vocable d'Al-Shabbaab.

Dans une correspondance officielle datée du 10 janvier 2017, mais rendue publique ce mardi 17 janvier, Sabine Ntakarutimana, chef de cabinet civil adjointe du président de la République, a recommandé au ministre Nyamitwe, de demander à la CPS/UA, un "imminent retrait et retour au Burundi, des hommes et du matériel militaire de la Somalie". Le 3 janvier dernier, la présidence de la République burundaise a instruit au MRECI de communiquer, par note verbale, à la CPS/UA, la décision du gouvernement burundais, portant retrait de ses troupes déployées en Somalie dans le cadre de l'AMISOM. En effet, le gouvernement burundais a fixé le 6 janvier 2017 à la CPS/UA comme date butoir de paiement des arriérés de toutes indemnités dues à ses militaires déployés en Somalie dans le cadre de la participation burundaise aux opérations militaires de l'AMISOM faute de quoi il a brandi la menace de retrait de ses soldats. Les arriérés des indemnités des soldats burundais déployés en Somalie dans le cadre de l'AMISOM, se comptent déjà 18 mois d'impayés à cause d'un "contentieux" survenu en 2016 entre le gouvernement burundais et l'Union Européenne (UE) financière des troupes contributrices. Au deuxième semestre 2016, l'UE a décidé de durcir les sanctions financières contre le gouvernement burundais, en annonçant sa volonté de "payer directement" aux soldats burundais déployés dans le cadre de l'AMISOM leurs indemnités, sans que celles-ci poursuivent leur transit sur les comptes de l'État burundais, en empruntant les crédits de la Banque de la République du Burundi (BRB). Le gouvernement burundais a réagi en fustigeant cette décision de l'UE, invoquant la nécessité de protéger sa souveraineté et le maintien de son autorité sur ses troupes déployées en Somalie. Pour le ministre burundais de la Défense et des Anciens Combattants, Emmanuel Ntahomvukiye, la mise en application de la décision de l'UE, aurait été une façon de "créer la rébellion au sein de l'armée burundaise jusqu'ici respectueuse de son commandement". "Au cas où après le 6 janvier 2017, la CPS/UA n'aurait pas encore payé les arriérés des indemnités dues à nos troupes déployées en Somalie dans le cadre de l'AMISOM, l'État du Burundi se verrait obligé de se désengager du mémorandum d'entente signé entre lui-même et l'UA", a-t-on prévenu au cabinet de la présidence de la République burundaise. Le 15 juillet 2011, l'UA et le gouvernement burundais ont conclu un mémorandum d'entente dans le cadre du partenariat en ce qui concerne les relations les liant au niveau de l'AMISOM ; lequel mémorandum prévoit la possibilité du retrait "définitif" de ses troupes en cas de violation des clauses de ce pacte par l'une des parties prenantes. La présidence burundaise souhaite que le MRECI "s'efforce de clarifier les modalités pratiques" de retrait de ces troupes avant les assises du prochain sommet de l'UA, prévu à Addis-Abeba (Éthiopie) les 30 et 31 janvier 2017, ainsi que de veiller à ce que cette tribune africaine en soit largement informée. En novembre dernier, l'UA avait rejeté "fermement" la décision de l'UE de suspendre le paiement des salaires des soldats burundais déployés en Somalie dans le cadre de l'AMISOM, sans écarter "les lourdes et négatives conséquences de la décision européenne sur les opérations de l'AMISOM et sur les avancées sécuritaires acquises" en Somalie.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});